



BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

SOMMAIRE

I – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

1. Contexte général bouleversé	page 3
2. Contexte local inédit	page 4
3. HYERES : situation en 2020 et vision rétrospective	
3.1 Fonctionnement	
3.1.1 Grandes masses	page 6
3.1.2 Structure des dépenses	page 7
3.1.3 Structure des recettes	page 9
3.2 Investissement	
3.2.1 Financement des équipements	page 13
3.2.2 Situation des autorisations de programme	page 14
3.2.3 Encours de la dette	page 15
3.2.4 Résultat de clôture	page 16

II - HYERES : ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

2.1 Dépenses de Fonctionnement	page 17
2.2 Recettes de fonctionnement	page 18
2.3 Dépenses d'investissement	page 19
2.4 Recettes d'investissement	page 20
2.5 Conclusion	page 21



BUDGET PRIMITIF 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe.

Il doit avoir lieu dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif avec présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires. Sans caractère décisionnel, il est, néanmoins, une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le Conseil Municipal doit en prendre acte par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 ajoute de nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante.

Le débat permet :

- d'être informé sur la situation financière de la Commune
- de discuter les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif
- d'analyser les programmes d'investissement.

Le rapport d'orientation budgétaire 2021 s'inscrit dans un contexte économique fortement perturbé par la crise épidémique qui s'est produite en 2020.

Les périodes de confinement et de couvre feu, l'inquiétude et l'incertitude qu'ont connues les agents économiques ont entraîné des bouleversements sans précédent.

Le PIB a chuté de 8,3 % en 2020 et le déficit de l'État a doublé. Le taux de chômage a fortement augmenté, tandis que l'épargne des ménages a atteint un niveau record fin 2020 à 130 milliards d'Euros.

En outre, la poursuite de l'épidémie et ses rebonds font de 2021 une année d'incertitude et également une année où les échos de la crise de 2020 ne manqueront pas de se répercuter sur la situation de l'État et des collectivités locales.

La crise de la COVID-19, les décisions de l'État et leurs conséquences sur les collectivités, la nouvelle gestion de la commune liée au partage de compétences avec la Métropole TPM vont cumuler leurs effets et déterminer la stratégie budgétaire de 2021.

I – SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

1 - Contexte général bouleversé

L'année 2020 n'a pas été une année comme les autres. L'épidémie du COVID-19 est venue bouleverser le monde économique et toutes les prévisions faites en début d'année doivent être corrigées.

Ainsi, suite à la récession massive intervenue en 2020, les résultats sont les suivants :

- ➔ Chute du Produit Intérieur Brut (PIB) de 8,3%,
- ➔ La dette publique s'élève fin 2020 à 119,8% du PIB,
- ➔ Le déficit public s'élève à 11,3% du PIB, soit un montant de 248 Milliards d'€,
- ➔ L'année 2020 se termine sur une inflation à 0,5%.

La France n'avait plus connu un tel choc de ses finances publiques depuis la seconde guerre mondiale.

Les estimations pour 2021 prévoient :

- ◆ Une prévision de croissance de +5,5% du PIB,
- ◆ une dette publique à 122,4 % du PIB,
- ◆ Un déficit public à 8,5% du PIB,
- ◆ Une inflation estimée à 0,6%.

Dans ce contexte bouleversé, la Loi de Finances initiale 2021 a prévu plusieurs mesures de soutien à l'économie locale :

- Mise en place du plan « France Relance » de 100 milliards d'€ sur 2 ans, dont 42 milliards d'€ pour 2021,
- La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- Le maintien de la réforme de la taxe d'habitation, intégrant un coefficient correcteur afin de neutraliser les effets sur les recettes communales.

Malgré ces mesures, la situation reste très incertaine et c'est la raison pour laquelle, le gouvernement maintient la suspension initiée en 2020 du contrat dit « Cahors » qui imposait aux collectivités de + de 60 millions d'euros de budget de fonctionnement de ne les augmenter que de 1,2% par an.

2 – Un contexte local inédit

1. La crise COVID

Donnant une absolue priorité à la gestion de la crise sanitaire et en subissant mécaniquement les effets, la ville d'Hyères a connu une baisse de ses recettes de fonctionnement et a dû reporter une partie des investissements prévus.

Cet effet se traduit inévitablement par une amputation de ses capacités d'autofinancement, notamment sous la forme d'une diminution du résultat cumulé reporté pour 2021 (le résultat cumulé est passé de 27,6 millions en 2018 à 15,8 millions en 2020),

- Dépenses de fonctionnement supplémentaires liées au COVID en 2020

Achat de masques et de gel hydro alcoolique, désinfection des bâtiments publics, mise en place des installations du centre de dépistage à la Villette, primes COVID à destination des salariés exposés de la commune et du CCAS, accueil des SDF.

- Baisse des recettes de fonctionnement mécanique liée au COVID

Fermeture du Casino de jeux, baisse des ventes, diminution des recettes de location de salles (Forum, Espace 3000) etc...

- Baisse des recettes de fonctionnement pour soutenir l'activité économique locale

Exonération des droits d'occupation du domaine public en 2020, exonération des loyers communaux pendant toute la durée du confinement, gratuité des parkings aériens, gratuité de la cantine etc...

Au total, les recettes fiscales étant restées globalement stables, la section de fonctionnement a subi une relative dégradation malgré quelques économies mécaniques et délibérées réalisées.

En outre, les interruptions d'activité ont conduit à ne pas réaliser l'ensemble des investissements prévus puisqu'environ 7,12 millions d'Euros restent à réaliser, et seront reportés en 2021.

- Baisse du produit des cessions en recettes d'investissement.

Au total on peut donc estimer à 4 millions d'Euros le coût de l'épidémie de la COVID sur les finances communales en 2020.

2. Les conséquences des décisions de l'État

- Baisse structurelle de la dotation globale de fonctionnement

Au lendemain des élections municipales de 2014, l'État a décidé une baisse durable de la DGF. A cela s'est ajoutée la perte de la dotation de solidarité urbaine liée à l'amélioration de la situation sociale à Hyères.

Ainsi la DGF qui était de 12,127 millions d'Euros en 2013, n'est plus que de 6,79 millions en 2020.

Si dans les 7 dernières années la DGF s'était maintenue au niveau de 2013, la commune aurait perçu un supplément de dotation de l'État de 28,6 millions d'Euros.

On comprendra qu'une telle perte ait progressivement altéré le résultat cumulé dégagé par la commune.

- Incertitude dans le calcul de l'assiette des bases fiscales

Le calcul du montant des impôts, taxes d'habitation ou foncières, est partiellement fondé sur le nombre de logements existants sur la commune. Or à l'évidence, les services de l'État ne semblent pas avoir correctement incorporé les nouveaux logements construits puisque leur calcul se traduit par la non prise en compte de la totalité des logements communaux en 2020.

Une demande de régularisation est en cours auprès des services fiscaux.

- Suppression de taxes

Les décisions de l'État quelles que soient leurs justifications sont parfois coûteuses pour la commune. Ainsi l'État a-t-il décidé de supprimer pour 2021 une taxe sur les convois funéraires, perçue de longue date, réduisant ainsi par décision 69 000 € de recettes communales.

3. La rigidité de gestion due au passage en Métropole

Depuis 2018, voirie, propreté, espaces verts... sont devenues des compétences métropolitaines. A ce titre, la commune verse obligatoirement chaque année, à la Métropole une somme définie dans une CLECT (en fonctionnement et investissement). Ainsi l'arbitrage que la commune pouvait faire précédemment entre dépenses d'investissement bâtiment (compétence communale) et dépenses d'investissement voirie (désormais compétence métropolitaine) n'est plus possible. Cela rend plus inélastiques la gestion des dépenses d'investissement.

3 - HYERES : Situation en 2020 et vision rétrospective

3.1 – FONCTIONNEMENT

3.1.1. Les grandes masses de fonctionnement

BALANCE DE FONCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)

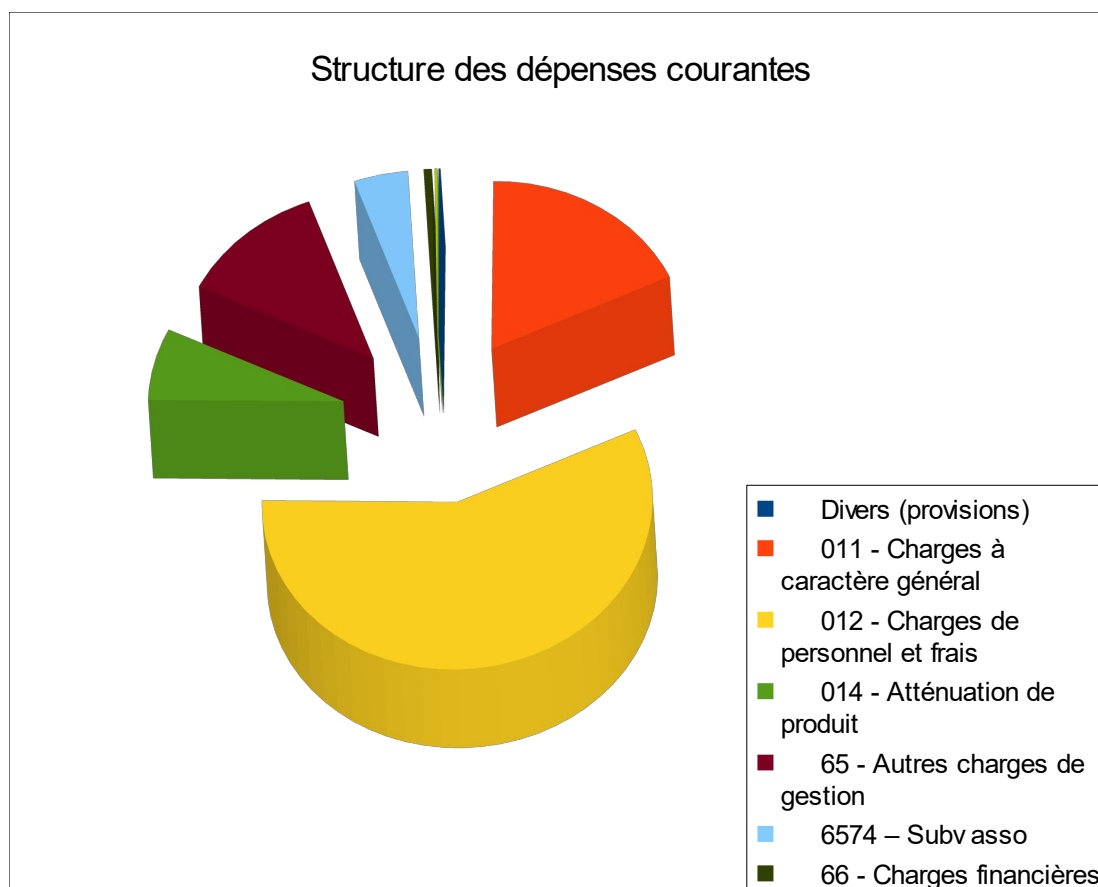
LIBELLE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Projet CA 2020
Dépenses de fonctionnement							
Divers (provisions)	50	387	100	100	100	400	100
011 - Charges à caractère général	24 935	24 096	23 051	16 947	16 411	13 221	11 645
012 - Charges de personnel et frais	42 632	46 223	46 254	46 372	45 397	36 605	36 850
014 - Atténuation de produit	1 894	1 981	2 166	174	4 279	4 695	4 445
65 - Autres charges de gestion (reste)	698	669	649	617	615	605	898
655 - Contingents obligatoires	4 018	4 054	3 994	3 766	532	529	102
657 - Subventions	7 649	5 242	5 891	6 248	6 160	6 070	6 880
6574 - Subventions aux associations	3 784	3 218	3 142	2 985	2 871	2 904	2 873
66 - Charges financières	1 029	897	822	732	633	806	432
67 - Charges exceptionnelles	292	171	67	195	1 748	338	149
Total D.R.F.	86 982	86 937	86 136	78 135	78 747	66 173	64 374
Recettes de fonctionnement							
Divers (provisions)	60	94	144	66	910	342	80
013 - Atténuation de charges	82	69	104	56	68	53	78
70 - Ventes de produits	6 647	6 770	7 053	5 994	18 393	7 329	5 681
731 - contributions directes	38 905	42 787	43 732	44 014	43 600	42 975	43 160
autres impôts et taxes	28 460	29 365	29 703	22 745	10 782	11 283	9 912
741 - dotation globale de fonct.	11 393	9 695	7 850	6 955	6 859	6 730	6 793
Dotation de péréquation	1 478	1 335	1 262	1 362	1 366	1 529	1 744
autres dotations	4 741	5 565	5 528	5 750	4 862	4 883	5 639
75 - Autres produits de gestion	1 397	1 123	1 046	1 071	1 041	1 099	953
76 - Produits financiers	18	24	15	11			
77 - Produits exceptionnels	321	871	323	420	495	261	253
S/Total R.R.F. (hors cessions)	93 501	97 697	96 760	88 444	88 377	76 484	74 293
775 - Ventes immobilisations	6 112	6 350	4 842	16 664	6 110	2 527	2 846
Total R.R.F.	99 613	104 047	101 602	105 109	94 487	79 011	77 139
Épargne brute (hors cessions)	6 520	10 759	10 624	10 310	9 630	10 311	9 920
Épargne nette (hors cessions)	4 212	8 382	8 186	6 785	7 164	6 660	7 485

En 2020, la poursuite des efforts engagés depuis 2014 a permis de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant, malgré la crise.

Si les emprunts n'avaient pas été remboursés par anticipation en 2019, l'épargne brute aurait été de 10 579 627,59€ et l'épargne nette de 8 097 498,82€.

Épargne Nette= Épargne Brute - capital de l'emprunt

La Structure des dépenses



- Les charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent en 2020, 57,24% du budget de fonctionnement de la Ville. Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-veillesse-technicité" lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Les rémunérations perçues pour l'ensemble du personnel en 2020, nettes de charges s'élèvent à environ 25,89 M€ bruts, somme répartie pour 91,50 % sur les agents titulaires (23,69 M €) et 8,50 % sur les non-titulaires (env. 2,20M €).

Au delà des salaires elles comprennent :

- les heures supplémentaires soit environ 361 305 € dont 106 688 € pour l'organisation des élections municipales, soit 1,40 % des rémunérations versées.
- les compléments de rémunérations en NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les titulaires soit environ 174 954 € bruts (0,68 % des rémunérations versées), alors que les primes et indemnités représentent une moyenne de 21,44 % des salaires bruts des agents (env. 5,55 M €).
- les autres éléments légaux de paie comme l'indemnité de résidence ou le supplément familial de traitement pour un total d'environ de 792 784 €
- la prime Covid soit environ 104 892€ à destination des agents les plus exposés de la commune et 64 068€ pour les agents du CCAS.

Évolution des effectifs (au 31 décembre)

Au 31 décembre 2020, les effectifs s'élèvent à 793.

Filières	2016	2017	2018	2019	2020
Administrative	314	317	304	262	261
Culturelle	26	26	25	25	24
Technique	505	466	452	275	266
Sanitaire et sociale	53	53	49	44	46
Sportive	37	37	34	30	29
Police municipale	73	70	69	73	72
Animation	98	97	100	94	95
Total	1106	1066	1033	803	793

Les effectifs permanents baissent de 1,12 % entre 2019 et 2020.

Les agents de catégorie A représentent 6,68% du personnel, la catégorie B 13,24% portant ainsi l'encadrement du personnel à 19,92% de l'ensemble des effectifs, la part des agents de catégorie C et assimilés étant de 80,08%.

En 2020, il a été fait appel au dispositif du Service Civique 6 contrats à des dates d'engagement différentes) sur des thématiques particulières. La durée de l'engagement est fonction de la nature de la mission et varie de 6 à 12 mois sans fractionnement.

Il est prévu l'attribution d'une indemnité de base de 473,04 euros versée directement au volontaire par l'État et d'une allocation complémentaire de 107,58 euros au titre des frais de subsistance à la charge de la collectivité. Il est prévu de maintenir le recours à ce dispositif.

L'accord de 2016 sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations des fonctionnaires (PPCR) prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations. Cela s'est traduit à compter du 1er janvier 2017 par une revalorisation indiciaire des catégories A, B et C conjuguée à un transfert de montant de primes en points d'indice. L'ensemble de ces mesures impactent non seulement la rémunération principale mais également les contributions employeurs telles que les cotisations retraites et URSSAF. Ce dispositif s'étend progressivement jusqu'à 2021.

Évolution du nombre d'agents à temps partiel

La durée hebdomadaire de base des agents municipaux est fixée à 35h principalement réparties sur 5 jours soit 7h00 par jour. Un certain nombre d'entre eux ont opté pour un temps partiel qui se décompose de la manière suivante :

Quotité temps de travail	2016	2017	2018	2019	2020
90%	26	30	32	29	33
80%	71	80	77	70	66
70%	2	1	1	1	1
60%	6	3	6	6	4
50%	13	10	15	9	6
Total	118	124	131	115	110

Les 110 agents à temps partiel en 2020 représentent environ 88,6 Équivalent Temps Plein (ETP).

- Les charges à caractère général (chapitre 011)

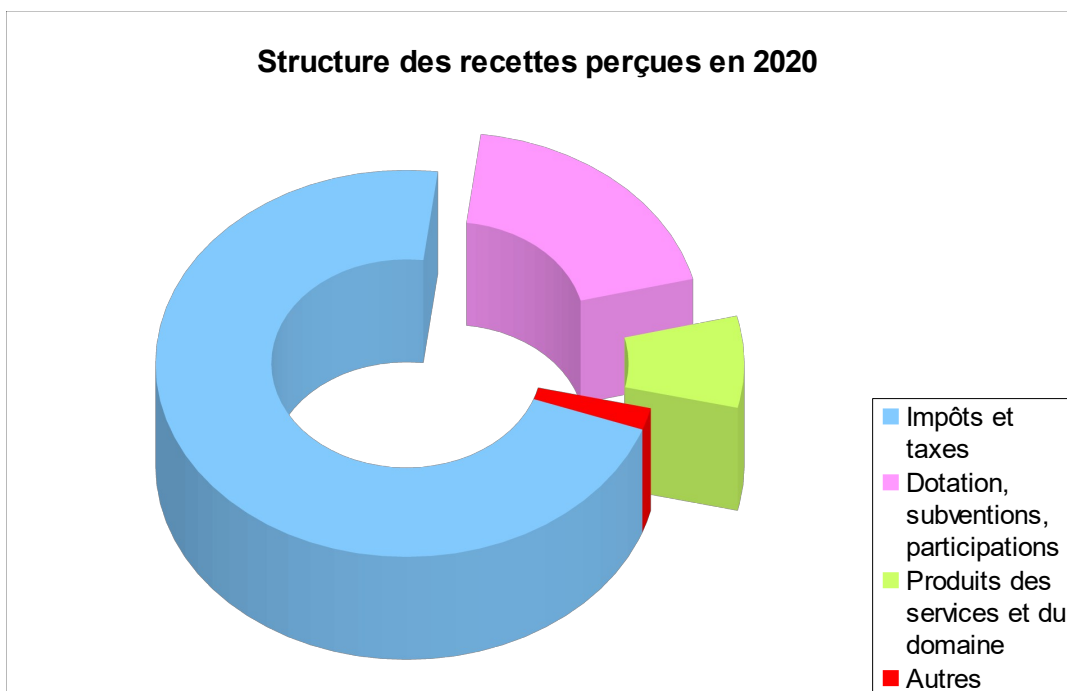
En 2020, elles ont continué à décroître à périmètre constant grâce à la poursuite des efforts engagés par les services municipaux, et compte tenu de l'impact des deux périodes de confinement, mais toujours dans un souci de préservation de la qualité des services rendus.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) concernent principalement les subventions aux budgets annexes CCAS, Caisse des écoles et OCAH, (compte 657). Elles sont plus élevées en 2020, la commune ayant octroyé en fin d'année exceptionnellement une avance de trésorerie de 696 000€ au CCAS, avance de trésorerie qui sera récupérée sur 2021.

- **Les subventions aux associations** restent sensiblement au même niveau qu'en 2019, la commune ayant souhaité maintenir un niveau d'aide satisfaisant au tissu associatif en cette période de crise sanitaire.

- **Les charges financières (intérêts de la dette)** sont moins élevées qu'en 2019 du fait de remboursement anticipé d'emprunts et il n'y a pas d'emprunts nouveaux.

3.1.3 La structure des recettes



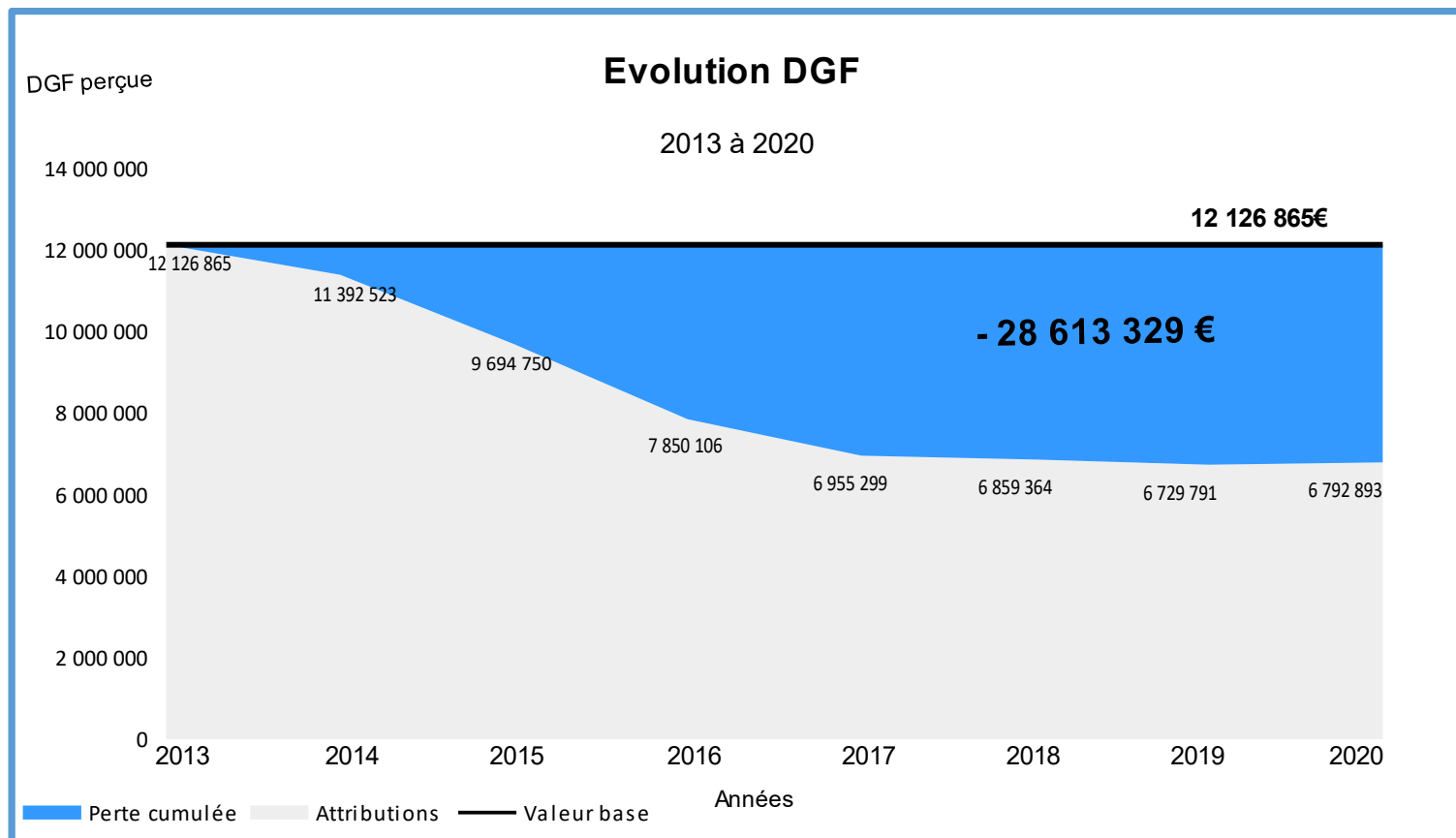
Le graphique ci dessus précise bien la structure des recettes de fonctionnement composées comme suit :

- ◆ 71% recettes fiscales
- ◆ 19% dotations, subventions et participations diverses
- ◆ 8% produits des services et du domaine
- ◆ 2% autres

Ainsi, il apparaît essentiel de détailler certains postes de recette.

- Dotation Globale de Fonctionnement

TOTAL DGF période 2002-2007	69 056 423
TOTAL DGF période 2008-2013	73 491 979
TOTAL DGF période 2014-2019	49 481 833

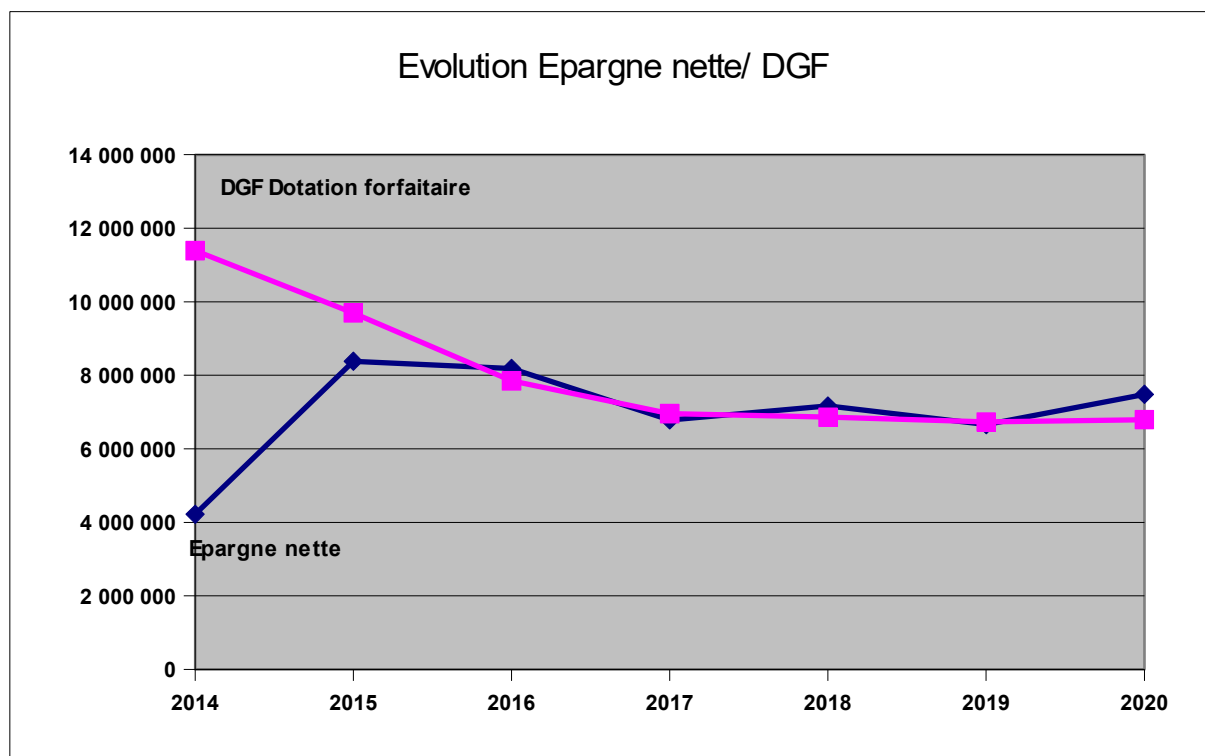


Comme le montre le graphique ci-dessus, la commune aurait obtenu un supplément de DGF cumulé de **28 613 329€** si le montant de la DGF s'était maintenu jusqu'en 2020 à son niveau de 2013.

De ce fait, la DGF ne couvre plus le coût des compétences transférées qui l'avait justifiée.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Projet 2020
DGF Dotation forfaitaire	11 392 523	9 695 750	7 850 106	6 955 299	6 859 364	6 729 791	6 792 893
Épargne brute	6 119 528	10 759 471	10 623 901	10 307 024	9 629 073	10 312 085	9 919 355
Épargne nette	4 218 006	8 381 774	8 185 854	6 782 024	7 163 073	6 661 085	7 484 392

Evolution Epargne nette/ DGF



– Taux d'imposition

ANNEE	Taxe d'Habitation	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Année 2002	13,89 %	18,39 %	65,00 %
Année 2007	14,65 %	19,41 %	68,58 %
Evolution moyenne des 3 taxes année 2007 par rapport à année 2002	5,51%		

Année 2008	16,23 %	21,50 %	75,98 %
Année 2013	17,18 %	22,76 %	80,43 %
Evolution moyenne des 3 taxes année 2013 par rapport à année 2008	5,86%		

Année 2014	17,18 %	22,76 %	80,43 %
Année 2020	17,47 %	21,76 %	76,88 %
Évolution moyenne des 3 taxes année 2020 par rapport à année 2014	1,69%	-4,4%	

En 2020, l'État a décidé la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux. Pour les 20% des ménages restants l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. La perte des recettes fiscales est compensée par l'État.

Cette modification induit une perte d'autonomie de gestion des communes puisque désormais les seuls leviers sont les niveaux de la Taxe sur le Foncier Bâti et non bâti.

– **Autres recettes habituelles:**

En milliers d'Euros

Évolution des recettes			
	CA 2019	Projet CA 2020	% Évolution
Droits de mutation	5 184	4 903	-5,42%
Produit des jeux-Casino	2 158	1 306	-39,48%
Taxe électricité	1 360	1 308	-3,82%
Droits de place	705	264	-62,55%
Vente de produits	7 329	5 681	-22,49%
Autres produits de gestion	1 099	953	-13,28%
Produits exceptionnels	261	253	-3,07%
Cessions	2 527	2 846	12,62%

Le tableau ci dessus retrace les pertes de recettes 2020 par rapport à 2019 durant la crise sanitaire, suite aux décisions gouvernementales ou aux mesures communales prises afin de soutenir les opérateurs économiques locaux.

3.2 – INVESTISSEMENT

3.2.1 - Financement des équipements 2014-2020

En milliers d'Euros

FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS

LIBELLE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Projet CA 2020
EQUIPEMENTS REALISES							
Dépenses d'équipement	12 840	16 868	17 856	20 221	16 487	22 947	15 485
RESSOURCES							
Emprunt	0	2 500	0	0	0	0	
Ressources propres	10 185	11 998	15 109	17 323	13 727	21 008	14 443
Subvention d'investissement	2 654	2 370	2 748	2 898	2 761	1 939	1 043
Ressources définitives	12 840	14 368	17 856	20 221	16 487	22 947	15 485
FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS							
Part des ressources définitives	100,00 %	85,18%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Part de l'emprunt	0,00 %	14,82%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Emprunt obligatoirement mobilisé du fait de l'engagement pris par la commune en janvier 2014.

(2) en 2019 deux emprunts ont été remboursés par anticipation pour 1 169 118,36€.

3.2.2-Situation des autorisations de programme et crédits de paiement au 31/12/2020

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT au 31/12/2020

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N (1)	Restes à financer (exercices au-delà de N)
0701 - Collégiale Saint-Paul	1 300 660,32	0,00	1 300 660,32	1 138 710,16	161 950,16	84 109,51	77 840,65
Financement attribué*	438 170,87			398 604,00			39 566,87
1601- Musée des cultures et du paysage	5 544 887,16	500 000,00	6 044 887,16	3 501 032,06	2 543 855,10	258 535,86	2 285 319,24
Financement attribué*	2 409 101,00			793 538,00	1 615 563,00	224 700,00	1 390 863,00
1602- Restauration site archéologique d'Olbia	867 778,63	0,00	867 778,63	25 472,63	842 306,00	230 073,24	612 232,76
Financement attribué*	465 053,23	92 800,00	557 853,23	227 253,23		1 803,77	328 796,23
1701- Réhabilitation base nautique	2 648 000,00	100 000,00	2 748 000,00	2 373 376,05	374 623,95	40 141,94	334 482,01
Financement attribué*	245 000,00			0,00	245 000,00	196 000,00	49 000,00
1702- Maison du Commandant à Porquerolles	1 865 000,00	0,00	1 865 000,00	1 724 479,75	140 520,25	44 494,43	96 025,82
Financement attribué*			537 500,00	300 000,00	237 500,00	229 708,16	7 791,84
1801- Conduite d'opération relative à la définition et la réalisation des équipements publics du secteur des Rougières	60 000,00	0,00	60 000,00	10 979,46	49 020,54	0,00	49 020,54
Financement attribué*	15 000,00		15 000,00	0,00			15 000,00

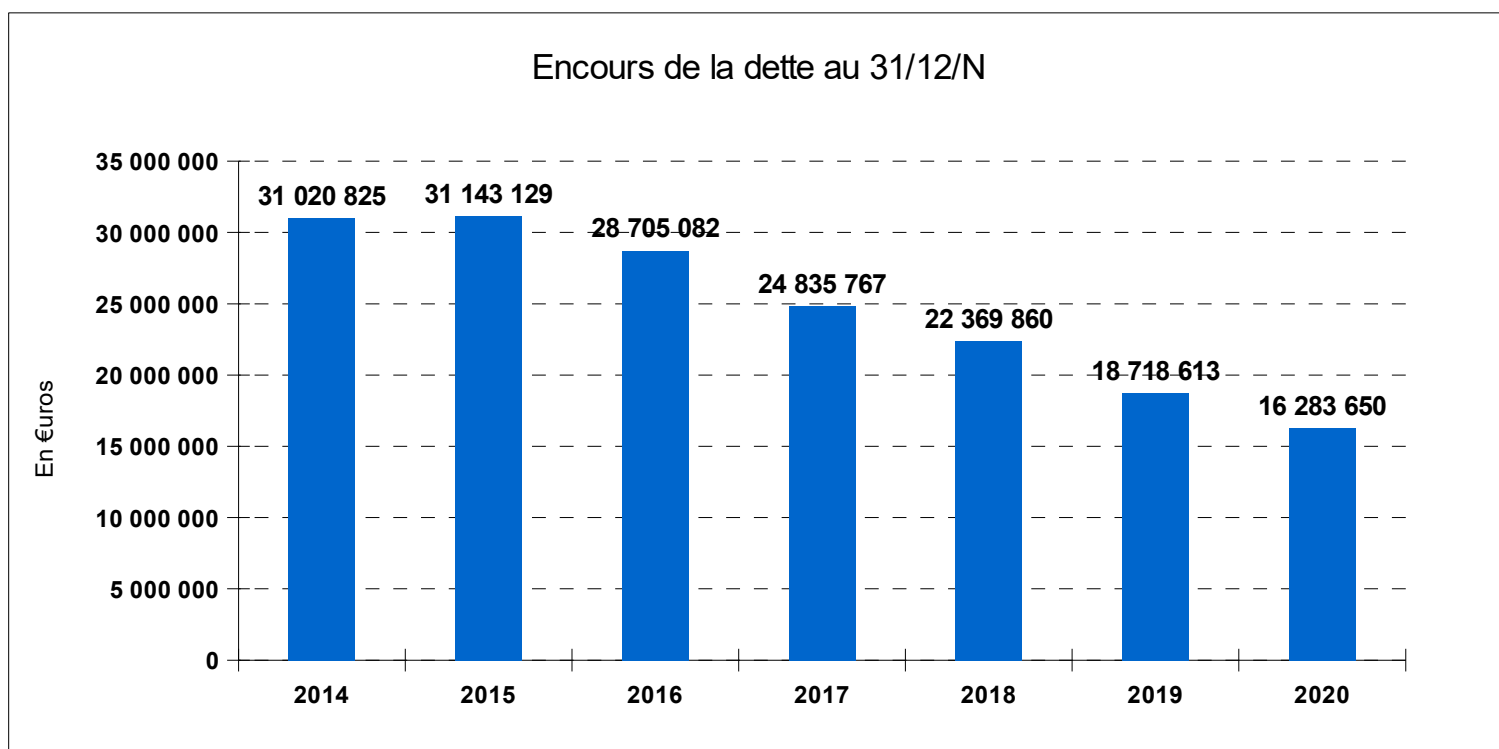
* Il s'agit des subventions FRAT, CRET, Régionales, Départementales, de l'État et de tous les organismes institutionnels partenaires

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

Le financement des équipements a été réalisé par les ressources propres de la commune et sans emprunt mais également avec les aides des partenaires institutionnels.

3.2.3 - Encours de dette au 31/12/2020



Le ratio de désendettement, c'est-à-dire l'encours de la dette exprimé en années d'autofinancement, est égal à 1,64 au 31/12/2020 contre 1,82 au 31/12/2019, démontrant un endettement exceptionnellement maîtrisé (ratio de « bonne santé financière » largement inférieur à 10 ans). L'encours de dette par habitant est donc très bas puisqu'il se situe au 31 décembre 2020 à seulement 290€/hab (au lieu de 330€/hab au 31/12/2019), quand le ratio des villes de notre strate est à 1 372€.

Il existe 15 emprunts sur le budget principal de la ville, dont :

- 10 à taux fixe
- 5 à taux variable indexés sur l'Euribor 3M (4)
sur l'Euribor 12M (1)

Ce qui représente 49,40% d'emprunts à taux fixe et 50,60% d'emprunts à taux variable. Le taux moyen de la dette sur la ville est de 2,50% avec une durée de vie résiduelle de 8 ans.

Avec la charte de bonne conduite dite charte Gissler, 14 emprunts sont classés en 1A et 1 emprunt est classé en 1B contracté en octobre 2006 (fin 10/2021). Selon la classification, ce sont les emprunts les moins risqués.

Un emprunt à taux fixe est arrivé à terme le 19/12/2020.

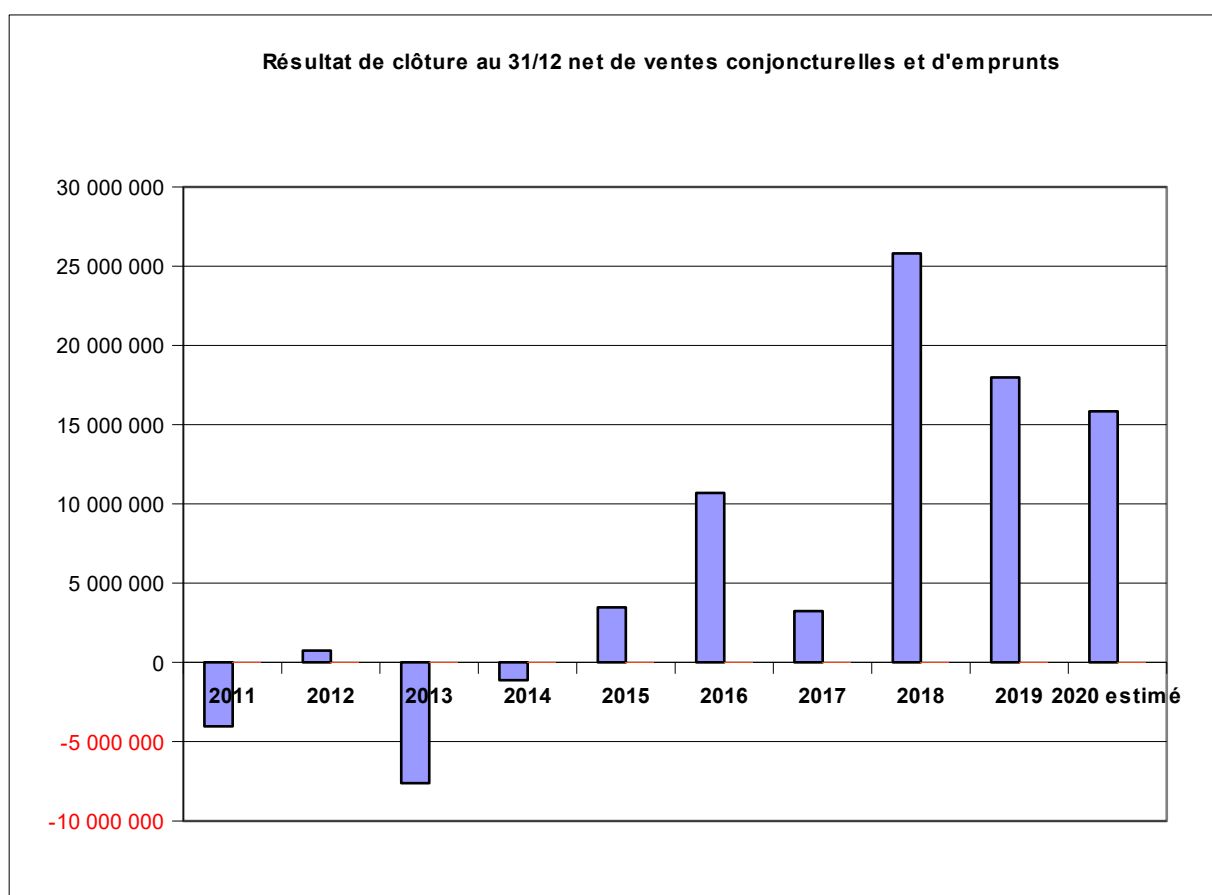
3.2.4 - Résultat de clôture

En milliers d'Euros

RESULTAT DE CLOTURE

RESULTAT DE CLOTURE	2 0 1 1	2 0 1 2	2 0 1 3	2 0 1 4	2 0 1 5	2 0 1 6	2 0 1 7	2 0 1 8	2 0 1 9	2020 estimé
Résultat de clôture au 31/12	2 958	2 749	2 887	4 877	10 227	10 697	15 491	27 600	17 980	15 836
<i>Ventes conjoncturelles*</i>			3 315	6 000	4 262		12 260	1 790	0	0
Résultat de clôture au 31/12 net de ventes conjoncturelles	2 958	2 749	-428	-1 123	5 965	10 697	3 231	25 810	17 980	15 836
<i>Emprunts</i>	7 000	2 000	7 200		2 500					
Résultat de clôture au 31/12 net de ventes conjoncturelles et d'emprunts	-4 042	749	-7 628	-1 123	3 465	10 697	3 231	25 810	17 980	15 836

* Ventes conjoncturelles sont les ventes hors baux emphytéotiques



Le résultat estimé de clôture de l'exercice 2020 fait apparaître une diminution de 2 144 077€ par rapport à 2019, baisse liée à la crise sanitaire internationale de la COVID-19.

II ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

La situation décrite en 2020 devrait perdurer en 2021 du fait de la continuation de la crise COVID (à titre d'exemple la création d'un centre de vaccination au forum dont le coût de fonctionnement est estimé à 38 560 €/mois) et de l'impossibilité d'attendre de l'État ou d'autres collectivités territoriales, vu le contexte, un soutien significatif (même si tout sera fait pour utiliser à plein le plan de relance mis en place par l'État).

La plus grande précaution s'impose donc pour 2021.

2.1 Dépenses de fonctionnement

- les charges de personnel

En 2021, malgré les augmentations mécaniques, la politique de modération salariale sera poursuivie avec le non remplacement de départs à la retraite, la maîtrise des emplois saisonniers et celle des heures supplémentaires.

Les frais de personnel s'établiront à environ 37 550 000 €.

Le GVT peut être évalué à 1,81 % de la masse salariale pour l'année 2021.

L'effectif permanent au 1^{er} janvier 2021 au regard des divers départs est de 789 agents.

En 2021, 18 départs à la retraite sont prévus. Excepté les postes très qualifiés ne pouvant être pourvus par un redéploiement en interne ou pour les services sanctuarisés tels que la sécurité, les départs ne donneront pas lieu à remplacement systématique.

Répartition des effectifs par filière au 1^{er} janvier

Filières	2020	2021
Administrative	264	260
Culturelle	25	22
Technique	276	268
Sanitaire et sociale	42	45
Sportive	30	29
Police municipale	73	69
Animation	92	96
Total	802	789

En 2021, il est également prévu de faire appel au dispositif du Service Civique (environ 10 contrats).

Les élections régionales et départementales auront lieu en juin 2021, leur organisation en terme de charges de personnel est estimée à 212 000 €.

Une enveloppe de 50 000 € est prévue afin de compléter la mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

- les charges à caractère général

Elles restent maintenues du fait d'une gestion rigoureuse ; elles s'élèveront à environ 12,9 M€. On doit noter que ces charges intégreront une légère augmentation liée aux dépenses induites par la crise épidémique (avec les frais de nettoyage des bâtiments, l'achat de produits d'hygiène et d'entretien supplémentaires et le centre de vaccination), et l'actualisation récurrente du coût des marchés, notamment le marché de fourniture d'électricité.

- les atténuations de produits

Sur ce chapitre, outre l'Attribution de Compensation versée à MTPM, pèsera le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU qui sera revu légèrement à la hausse compte tenu de l'augmentation de 10% de la pénalité en raison de la mise en carence de la commune pour manque de logements sociaux. En 2021 le prélèvement estimé s'élèvera à 850 000€.

- les subventions

Dans un souci de soutien à la vie associative, le montant global des subventions aux associations ont été maintenues pour 2021.

Les subventions aux budgets annexes sont maintenues et revues à la hausse au profit du CCAS afin de tenir compte du GVT estimé à 200 000€ en fonctionnement. Sera inscrite au BP2021, la récupération de l'avance de trésorerie effectuée fin 2020 à hauteur de 696 000€, avance qui doit être récupérée sur le versement 2021.

Nonobstant, une subvention d'investissement de 250 000€ est accordée au CCAS.

En 2021, la dissolution de l'OCAH arrête le versement de la subvention à l'Office du Commerce mais la commune reprend dans le budget général l'intégralité des dépenses et recettes de l'OCAH.

- les charges financières (intérêts de la dette)

Les frais financiers diminueront encore cette année de 16,39% (361 000 € prévus en 2021 par rapport à 431 777 € mandatés en 2020).

En 2021, deux emprunts à taux fixe arrivent à échéance, dont l'emprunt classé 1B, contractés en 2005 et 2006.

2.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 devraient être d'environ 74,4 M€ (hors résultat reporté de fonctionnement).

- Les produits des services et du domaine et de gestion courante

Ils se situeront à 7,1 M€ environ.

En baisse par rapport à 2019 et constants par rapport à 2020, liés aux conséquences de la crise épidémique (maintien des exonérations de loyers, diminution des locations de salles...).

- Impôts et taxes

*Les autres recettes (hors fiscalité) sont estimées à :

- - la Dotation de Solidarité Communautaire maintenue à 0,73M€,
- - la taxe sur l'électricité : 1,33 M€
- - la taxe additionnelle sur les droits de mutation : 4,5 M€ en baisse par rapport au réalisé 2020 (4,9M€) et par rapport au réalisé 2019 (5,18M€), du fait de la crise épidémique.
- - le produit des jeux du Casino : 1,2 M€ en forte baisse par rapport à 2019 (2,2M€) et 2020 (1,3M€), du fait de la crise épidémique.
- les droits de place : 656 000€ en reprise par rapport à 2020 mais toujours inférieurs par rapport à 2019 en raison des conséquences de l'épidémie (maintien des exonérations de redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses, étalages des établissements fermés en vertu de la réglementation liée à l'épidémie).

Par ailleurs, la commune perd le bénéfice de la taxe funéraire pour 69 000€, l'État ayant supprimé cette taxe dans la Loi de finances 2021.

*Fiscalité locale :

Il est à noter que les bases d'imposition 2021 définies par les services fiscaux connaîtront une augmentation de 0,2% pour l'assiette des taxes foncières et de la TH concernant les résidences secondaires.

Pour 2021, il sera proposé le maintien des taux d'imposition adoptés en 2020 pour le foncier bâti et le foncier non bâti ; il est rappelé que la TH est devenu un impôt d'État, il n'est donc plus possible pour la collectivité de corriger le taux appliqué.

Concernant la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux est figé par l'État jusqu'en 2023, date de la fin de mise en œuvre de la réforme.

En 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. En compensation, elle percevra le produit de la taxe sur le foncier bâti du Département.

Le taux du foncier bâti communal intégrera désormais le taux du foncier bâti départemental.

A ce nouveau taux de foncier bâti sera appliqué un coefficient correcteur, défini par la DGFIP, qui pourra être soit positif soit négatif en fonction du produit perçu après intégration de la TFB départementale.

.- Dotations, subventions

On notera une légère baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des diverses participations de l'État.

2.3 Dépenses d'investissement :

Des investissements importants seront réalisés en 2021 sur la Ville d'Hyères, directement par la Commune ou par l'intermédiaire de MTPM.

- Les dépenses relevant des compétences purement communales s'élèveront à 22,5M€ (hors AC versé à TPM). Elles comprennent le montant des reports qui est particulièrement important cette année (7,123M€) du fait de la crise sanitaire Covid-19.
 - ▶ Finalisation des travaux du Musée des cultures et du paysage,
 - ▶ Bâtiments administratifs et scolaires, rénovation énergétique, remplacement des chaudières
 - ▶ Finalisation des travaux sur le site archéologique d'Olbia,
 - ▶ Réhabilitation et extension du Skate Park,
 - ▶ Travaux stade André Véran,
 - ▶ Restauration des étangs de Sauvebonne,
 - ▶ Équipement pour les personnes à mobilité réduite,
 - ▶ Continuité de la lutte contre les moustiques avec l'installation de captureurs,
 - ▶ Travaux de conservation sur les tableaux de la Collégiale,
 - ▶ Acquisition des salles « La coupole »,
 - ▶ Concession d'aménagement cœur de ville (parcours des arts, devantures commerciales...).

Ces investissements seront financés cette année encore sur l'épargne de la collectivité.

Les dépenses relevant de la Métropole seront ventilées comme suit :

Au titre de l'antenne d'Hyères financés par l'attribution de compensation d'investissement de 7,13M€ actuellement:

- ▶ Place Saint Pierre à Giens,
- ▶ Requalification la Blocarde,
- ▶ Requalification et travaux de l'accès à l'hippodrome,
- ▶ Requalification et travaux de la rue Claude Durand,
- ▶ Études pour la requalification rue des capucines
- ▶ Études pour la requalification grotte des fées (Costebelle)
- ▶ Études pour la requalification Bd D'orient, Mistral et Chateaubriand
- ▶ Équipements publics Vieille Ville : dépenses liées aux compétences transférées notamment : propreté- eaux pluviales- plages- éclairage public- espaces verts.

La Métropole continuera à financer sur son budget propre les travaux et/ou les études concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Decugis,
- Trait de côte du Ceinturon,
- Sealine,
- Pôle d'Echange Multimodal,
- Route du col du serre,
- Accès Zone du Roubaud depuis A570,
- Aménagement des cours d'eau,
- Réaménagement route Almanarre,
- Protection tombolo ouest et route du sel,
- Accès Tour fondue.

2.4 Recettes d'investissement :

En 2021, on peut noter qu'elles pâtiront de la baisse du résultat de l'exercice 2020, par rapport au résultat cumulé 2019, estimée à 2,14M€, largement lié à l'effet COVID.

Les recettes d'investissement du budget communal seront constituées de :

- 2,973 M€ de reports de subventions (à percevoir dès les travaux terminés et payés)
- 1,29 M€ de subventions d'investissement (État, Région, Département du Var, Métropole TPM),
- 3,36 M€ de produit de cessions prévues,
- 1,21 M€ constitués par le FCTVA pour 0,96 M€ et la taxe d'aménagement pour 0,25M€,
- 2,43 M€ de remboursement par la Métropole de dépenses de participations diverses liées à la convention d'aménagement avec V.A.D,
- prélèvement sur la section de fonctionnement d'environ 17,6 M€.

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2021.

2.5 Conclusion

La politique préconisée conduira donc à :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement, notamment des dépenses à caractère général même si du fait de la GVT (Glissement Vieillesse Technicité) les dépenses de personnel augmenteront. Cet effort permettra de limiter la baisse de l'épargne courante.

Le soutien aux entreprises sera maintenu si la crise se poursuit et qu'un nouveau confinement venait à être décidé.

La plus grande incertitude règne concernant le montant des ventes et celui des droits de mutation car il est difficile d'arbitrer entre le principe de précaution qu'appliqueront les ménages et/ou leur volonté de retour à une vie normale.

Une nécessaire mobilisation du résultat cumulé reporté sera opérée notamment pour financer les « restes à réaliser » 2020. Le résultat reporté restera néanmoins significatif grâce à la gestion rigoureuse des 6 années passées et au fait que MTPM avait accepté en 2017 et 2018 de considérer la Place Clémenceau et la promenade du bord de mer comme des investissements métropolitains.

Le niveau des investissements restera élevé. Cela contribuera au soutien de l'activité économique.

- Les investissements communaux (bâtiments essentiellement) seront significativement maîtrisés.
- Les investissements voirie/ propreté assurés par la Métropole à travers l'attribution de compensation se maintiendront à leur niveau habituel.
- La Métropole continuera à financer sur son budget propre les opérations d'intérêt métropolitain.

Ainsi en 2021, depuis 7 ans consécutifs, la totalité des investissements sera financée sans emprunt.

Néanmoins l'effet COVID influencera nécessairement le budget des années prochaines ce qui conduira alors à recourir à l'emprunt.

Cela se fera sans difficulté, eu égard à un ratio de désendettement (de « bonne santé » financière) exceptionnel, puisqu'il se situe fin 2020 à 1,64 alors que le seuil de vigilance le concernant est de 10. La dette de la commune qui était de 33,32 millions d'Euros en 2013 est aujourd'hui de 16,183 millions d'Euros. Elle a donc été divisée par 2 en 7 ans.

Les principales orientations pour le Budget Primitif 2021 sont donc les suivantes :

- 1) Maintien des taux d'imposition,**
- 2) Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),**
- 3) Encours de la dette en diminution (niveau de dette très faible),**
- 4) Investissement maintenu à un bon niveau,**
- 5) Financement des investissements sans emprunt,**
- 6) Maintien d'une épargne élevée grâce à une gestion rigoureuse.**